



**CCI de la Moselle  
Assemblée Générale  
Metz, lundi 12 décembre 2016**

**Motion de soutien aux démarches engagées  
par les élus de Metz Métropole pour obtenir le statut de métropole**

1. Parce que la métropole dispose de compétences très larges, par transfert des communes, du Département et de la Région, mais aussi, par convention, y compris avec l'État, sur la propriété et la gestion d'infrastructures et de grands équipements,
  - Elle bénéficie dès lors de plus de dotation financière de l'État ;
  - Elle a directement accès aux financements européens.
  
2. Parce que la métropole est dotée de compétences stratégiques, notamment en matière de prospective territoriale, développement économique et innovation (appui aux entreprises innovantes et intervention au service des pôles de compétitivité...);
  
3. Parce que la communauté d'agglomération Metz Métropole disposera bientôt de la grande majorité des compétences métropolitaines en se constituant en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Metz et son agglomération souhaitent accéder sans attendre au rang de métropole, compte tenu de la place et du rôle qui est le leur.**

**Au cœur de l'enjeu, l'accélération du développement économique de notre territoire et la poursuite de son intégration transfrontalière.**

- **Metz en effet dispose d'un tissu économique comparable à ceux des grandes métropoles, en concentrant sur son territoire :**
  - **des centres de recherche, d'innovation et de transfert de technologie de niveau européen** (CEATech, Institut de Recherche Technologique « Matériaux, Métallurgie Procédés » (IRT M2P) ; Institut Lafayette...) aux côtés du Pôle de compétitivité Materialia ;
  - **des grandes écoles d'ingénieurs** (CentraleSupélec, Arts et Métiers-ParisTech, École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), Georgia Tech...), Metz Technopôle à cet égard constituant un véritable campus technologique européen ;
  - **des sièges inter-régionaux de grandes banques** (BPALC et Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne) ;
  - Par ailleurs, Metz accueille un très grand nombre d'étudiants allemands, dans le contexte de la présence en Moselle de quelque 2000 entreprises à capitaux allemands, témoignant de l'**influence déterminante de Metz dans l'économie de la Grande Région** européenne Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie.
  
- **Metz est un acteur majeur de la coopération territoriale et transfrontalière**, au sein du Sillon lorrain (premier pôle métropolitain à avoir été créé) et des réseaux de villes transfrontaliers, qui lui permettent de dialoguer en permanence avec le Grand duché et la Ville de Luxembourg, ainsi qu'avec les villes de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ; un enjeu majeur pour nos entreprises et nos concitoyens alors que le nombre de frontaliers mosellans au Luxembourg poursuit sa croissance inexorable et que les besoins en ressource humaine Outre-Rhin sont toujours plus importants, compte tenu de la démographie allemande.

**Motion** :

Accueillant avec la plus grande satisfaction la démarche engagée auprès du Gouvernement par le Président de Metz Métropole et le Maire de Metz afin que Metz obtienne le statut de métropole, et ce, en profitant de l'opportunité d'ajouter Metz à la liste des métropoles, par un amendement au projet de loi « Statut de Paris et aménagement métropolitain » en cours de discussion au Parlement,

**l'Assemblée Générale de la CCIT 57 réunie le 12 décembre 2016 rappelle son entier soutien à cette initiative.**

La CCI de la Moselle représentant les 31 500 entreprises mosellanes réaffirme ainsi l'importance stratégique de l'obtention du statut de métropole qui dotera notre territoire des outils indispensables à l'accélération de son développement économique et au renforcement de son attractivité, au sein de la Région Grand Est et de la Grande région transfrontalière.

Ce faisant, la CCI de la Moselle invite l'ensemble des Parlementaires mosellans à soutenir cette démarche et à voter en faveur de la métropole à l'Assemblée Nationale et au Sénat.